



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Le ONZE MAI DEUX MILLE VINGT SIX, à dix-neuf heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de LA TERRASSE SUR DORLAY, régulièrement convoqués le 06 mai 2026, se sont réunis en Mairie de La Terrasse sur Dorlay, sous la présidence de Monsieur Stéphane VIVIER, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : M. Stéphane VIVIER, Mme Myriam THEVENON, M. Yves CHOMIER, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, Mme Jacqueline BERLIER, Mme Sylvie LAURENT, : M. Jean Serge DUBOUCHET, Mme Nathalie ENTRESANGLES, M. Vincent MATRICON, Mme Maud DEMMELBAUER, Mme Stéphanie CIACCI, M. Rémi GOUDARD, M. Charly PINEY,

Pouvoirs de M. Lucien PACCALLET à M. Stéphane VIVIER

Absents excusés :

Absents non excusés :

Soit QUATORZE membres présents, QUINZE votants sur QUINZE en exercice

Secrétaire de séance : M. Marc RIVORY

1- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 mai 2026*

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approbation à l'unanimité.

2- *Travaux de la crèche*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal lors de la séance du 7 avril 2026, le conseil municipal a validé l'attribution des lots du marché de travaux du projet réaménagement et extension de la crèche conformément à la proposition du rapport d'analyse des offres.

Nous avons fait le coût total des travaux avec la maîtrise d'œuvre, et nous risquons de ne pas pouvoir honorer toutes les factures, à ce jour nous n'avons pas reçu toutes les notifications des demandes de subventions.

Suite à une réunion avec l'équipe de la crèche et la directrice qui nous a fait part qu'il y avait une baisse des inscriptions d'enfants pour les années à venir.

Du coup il est envisagé de baisser l'agrément à 14 enfants.

Suite à une visite à la crèche avec Monsieur le Maire et des conseillers municipaux avec la présence d'une personne de la PMI. Ils ont fait un état des lieux du bâtiment et ils ont pu constater que certains travaux ont déjà été effectués, et il reste quelques travaux à effectuer pour mettre en conformité la crèche et un réaménagement de certains espaces.

Mme Laurent à lister les travaux à faire. Dans un premier temps prévoir à l'entrée un local pour les poussettes, les portes intérieures sont équipées d'oculus en haut il en faut aussi en bas, une société pourrait nous les installer sans changer les portes, la pose de pinces doigts sur les portes, mettre des entre baillleurs aux fenêtres des chambres, une cloison vers le premier wc enfant, rehausser la clôture extérieur...

Il y aurait un réaménagement à faire vers le coin cuisine, buanderie et vestiaire du personnel.

Si l'agrément passe à 14 enfants, un dortoir serait disponible et il pourrait servir de salle de pause pour le personnel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal soit on maintient le marché de travaux de la crèche, soit on le reporte ou soit on ne poursuit pas ce marché travaux.

Approbation à l'unanimité pour stopper le marché actuel et refaire une étude d'aménagement intérieur

3- **Décision budgétaire modificative n°1**

INVESTISSEMENT	RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
1322 Subvention région	61 766,00 €	0,00 €
1323 Subvention département	47 801,00 €	
1328 Subventions autres	47 293,00 €	0,00 €
13461 DETR	43 140,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	200 000,00 €	0,00 €
1641 emprunts en euros		200 000,00 €
TOTAL R 16 EMPRUNTS	0,00 €	200 000,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	200 000,00 €	200 000,00 €

4- **Questions diverses**

M Le Maire explique la réunion qu'il a eu avec le SIEL qui propose le changement de la chaudière.

Le SIEL a proposé un plan de financement pour une nouvelle chaudière qui aurait un coût d'environ 100 000€ et une subvention attendue de 35 000€. La commune aurait un loyer annuel d'environ 10 000€.

Fleurissement : les agents techniques avec Mme Berlier et Mme Laurent ont fleuri la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Fait 20/05/2026

Le Maire

Le secrétaire de séance

